

Forbité gauche est complètement vide. C'est à la suite d'un coup de choppe reçu au cours d'une querelle que Désiré Lecomte perdît l'œil gauche.

Quant nous entrâmes, Lecomte est au jardin, et un infirmier va le chercher par le bras pour l'amener au parloir où nous nous trouvons.

Il nous raconte d'abord ce qui s'est passé le matin, puis en arrive à son arrestation. — Vous fûtes, mon frère, et moi, arrêtés vers 10 h. du matin. On nous mit au dépôt où nous tardâmes pas à nous endormir. Je me réveillai vers deux heures et je demandai à boire aussitôt. Comme on ne répondait pas, je criai et fis du tapage; c'est alors que deux agents, que je ne connais pas, sont entrés et m'ont terrassé. L'un, ils m'ont frappé deux fois de coups de pied sur la tête. Un coup de talon m'atteignit dans l'œil droit. Alors j'ai crié : Au secours ! à l'assassin ! on disant aux agents de police qu'ils m'avaient rendu aveugle.

N'y avait-il personne au poste de police renfermé avec vous, demandons-nous à Lecomte.

— Si, dit-il, outre mon frère, il y avait deux autres prisonniers. L'un arrêté pour ivresse, l'autre pour autre chose.

— Et n'ont-ils rien entendu, eux ? Ne sont-ils pas venus à votre secours ?

— Mon frère était ivre-mort et ne s'est pas réveillé, nous répond Lecomte. Et les autres ne sont pas mêlés de l'affaire.

Quant il m'aurait frappé, les agents se retirèrent puis ils revinrent environ trois quarts d'heure après m'apporter de l'eau avec laquelle je lavai mon œil ; mais j'avais perdu tellement de sang que ma paupière s'était fermée.

Nous sommes restés toute la journée de dimanche au dépôt, sans qu'on nous apporte le moindre morceau de pain. Ce n'est que le lendemain matin qu'on nous interrogea. On avait eu soin de faire sortir les deux autres prisonniers avant mon frère et moi. Et quand mon frère Jules fut relâché, et qu'il vit dans quel état je me trouvais on me fit admettre à l'hôpital d'urgence.

— N'avez-vous pas déposé une plainte au parquet, demandons nous à Désiré Lecomte, avant de le quitter.

— Oui, en effet, c'est mon frère, qui le 14 de ce mois a adressé une plainte au Procureur de la République à Lille.

Avant de nous quitter, l'avoué nous dit que c'est le docteur Butruille qui l'a soigné jusqu'à présent, mais que le matin même, M. Bétrémeux, spécialiste, est venu visiter sa blessure.

Ce praticien, d'après le dire du malade, espère pouvoir lui rendre la vue.

Chez le commissaire de police

En sortant de l'hôpital nous sommes rendus chez M. Villon, commissaire de police de la rue St-Vincent de Paul.

Ce magistrat étant absent, nous en prions pour nous rendre au logement de Désiré Lecomte, rue de l'Alma, 23, habitant de la rue de l'Alma.

Le patron ne sait pas grand chose. Il nous dit simplement que Lecomte est son locataire depuis un an environ et qu'il n'avait pas à se plaindre de lui.

Chez son frère, cabaretier, on ne fait que confirmer les faits que nous venons d'exposer.

Enfin nous trouvons M. Villon, commissaire de police.

Nous lui expliquons le but de notre visite.

— Je ne crois pas, dit-il, que mes agents soient coupables. Je me suis livré à une enquête minutieuse, et si, un seul instant, j'avais pu croire qu'ils aient frappé Lecomte je n'aurais pas hésité à demander contre eux des peines disciplinaires en attendant les poursuites correctionnelles.

— Est-ce que Lecomte ne s'est pas plaint d'avoir été frappé par des agents, demandons-nous.

— Pas dans le premier interrogatoire que je lui ai fait subir le lundi matin, c'est à dire le lendemain de son arrestation. Ce n'est que le mardi que j'ai appris que Lecomte, qui était à l'hôpital déclarait à tous le monde qu'il avait été frappé. Je le fis aussitôt appeler pour l'interroger de nouveau. C'est alors, qu'il me fit le récit que nous venons de vous raconter.

— Et que disent les agents Forestet et Kint, qui sont les inculpés, demandons-nous encore au magistrat ?

— Ils disent ne pas l'avoir touché. Selon M. Lecomte dans son ivresse aura bien pu se taper sur une bordure quelconque.

En tout cas, je transmets à mes chefs le résultat de ma première enquête. Je croyais que tout était terminé, quand j'appris qu'une plainte avait été déposée au parquet. Je reus une enquête dont les résultats ont été envoyés à Lille.

— Votre opinion, monsieur le commissaire ?

— C'est que mes agents ne sont pas coupables et que Lecomte n'a pas été frappé par eux. L'inculpation n'a pas été permise, j'ai transmis à mes chefs les noms de ceux qui ont été arrêtés et je ne puis que vous recommander de ne pas les poursuivre.

Nouvelle visite à l'hôpital

Après avoir quitté M. Villon, nous nous sommes, de nouveau, rendus à l'hôpital pour avoir l'avis du docteur Butruille sur le fait que nous venons de vous raconter. C'est pour cela qu'il nous a dit qu'il n'avait pas adressé de plainte au commissaire de police.

— Mais je n'ai pas pu parler, nous répond-il. Toutes les fois que je voulais placer une parole, l'agent de police qui était près de moi m'a coupé la parole et je ne pouvais plus rien dire. C'est pour cela qu'il m'a dit d'aller voir le docteur Butruille, j'ai eu sa déposition, je l'ai conduit à l'hôpital sur un ordre donné.

Mais le lundi après-midi, le brigadier de police venait me trouver et le lendemain, appelé au bureau de M. le Commissaire, j'ai tout déclaré.

Je le répète, nous dit-il, j'ai été frappé de coups de talon par les agents de police et ceux-ci ne se sont arrêtés que lorsqu'ils ont vu le sang qui coulait.

Nous quittons le malade sur cette affirmation. La justice en la suite de l'affaire, nous ne pouvons qu'attendre les résultats. Ce que nous demandons, c'est que s'il y a des coupables, ils soient punis sévèrement.

Nous savons que M. Lartigand qui a soigné le malade a fait un certificat constatant les contusions et les résultats.

Mais encore une fois, ces contusions sont-elles l'effet d'une chute ou de coups reçus ?

C'est là toute la question.

Quant aux enfants, ils sont également saisis. Le docteur Carrette est allé hier matin les visiter tous.

Outre les restes des aliments du dîner, le commissaire de police a aussi fait saisir le pain, le café et la chicorée qui se trouvaient dans la maison.

Un accident. — Un ouvrier dégorgeur Jean Lambrecht, 30 ans, demeurant à Croix, rue Lafontaine, est tombé hier dans son métier à l'établissement Vinchon, rue Marquiset, où il travaillait.

Il est fait à la tête et à la figure des blessures très graves.

Le docteur Lepers, qui lui a donné des soins a déclaré qu'un repos de dix jours, au moins, serait nécessaire pour son rétablissement.

Le blessé a été reconduit chez lui, dans une voiture que son patron a mise à sa disposition.

L'éclairage électrique. — Le quartier St-Georges comprenant tout le pâté de maisons compris entre les rues des Fabricants, la rue du Bois, la rue St-Georges, la Grand-Place et la rue Neuve va être complètement éclairé à l'électricité.

L'usine électrique est située rue des Fabricants. Elle comprend deux moteurs à gaz, l'un ayant une puissance de 72 chevaux et deux dynamos système Dorez, de 300 lampes chacun, et une batterie de 128 accumulateurs coupés pouvant fournir, après l'arrêt des dynamos, l'intensité électrique pour 100 lampes.

Un grand tableau distributeur permet d'éclairer à volonté toutes les maisons abonnées. Ce tableau possède en outre 2 paratonnerres, un pour chaque pôle, mettant à l'abri de la foudre, non seulement les abonnés, mais toutes les maisons au-dessus desquelles passent les câbles distributeurs.

La société électrique, qui a le monopole de cette installation a déjà placé 200 lampes. Elle commença l'éclairage vendredi soir, pour les différents établissements et maisons particulières qui ont souscrit des abonnements.

Avia. — Les délégués sénatoriaux ainsi que les camarades de Roubaix, qui désirent prendre part au banquet qui aura lieu dimanche à Lille, sont priés d'envoyer leur adhésion avant midi, chez le citoyen Calrice, la souscription est de 3 fr. par tête.

Sport vélocipédique

Deuxième fête d'inauguration du Vélocrome

Voici le règlement des courses qui auront lieu le dimanche 28 juin à 3 heures de l'après-midi à l'occasion de la 2e fête d'inauguration du vélodrome roubaixien situé au Parc Royal.

Règlement de courses de la fédération vélocipédique du Nord.

1re course régionale, juniors et vétérans (50 kilomètres, 150 tours) avec entraîneurs. (Entrée 2 francs) 1er prix, 80 fr.; 2e, 60 fr.; 3e, 40 fr.; 4e, 20 fr.; 5e, 10 fr.

2e course locale (20 kilomètres, 6 tours), avec entraîneurs. (Entrée 1 franc) 1er prix, 40 fr.; 2e, 30 fr.; 3e, 20 fr.; 4e, 10 fr.

3e course internationale (5,000 mètres (9 tours), (Entrée 5 francs) 1er prix, 24 fr.; 2e, 15 fr.; 3e, 10 fr.

4e course vétérans (3,000 mètres (9 tours), entrée 2 francs) réservée aux vétérans sans être classés en 1re catégorie par la Fédération du Nord.

1er prix, 40 fr.; 2e, 30 fr.; 3e, 20 fr.; 4e, 10 fr.

5e course — 2e internationale, 3 000 m. 1er, entrée 3 francs. Réservée aux coureurs non classés dans la première, mais en ayant effectué le parcours.

1er prix, 100 fr.; 2e, 60 fr.; 3e, 50 fr.

6e course. — Internationale, tandems (6,000 m. 18 t. Entrée 4 francs) 1er prix, 100 fr.; 2e, 75 fr.; 3e, 50 fr.

Les entrées des coureurs sont remboursées à MM. les coureurs qui auront bien voulu entraîner dans la course de 50 kilomètres. Le temps maximum accordé pour chaque course est de 1 minute 40 secondes par kilomètre pour le premier arrivant. Si ce laps est dépassé, les prix seront réduits de 50 p. 100.

En outre les engagements ont lieu le 18 juin à M. H. Dutat, 64, rue Saint-Roch, Roubaix. Des billets de réduction seront demandés pour tous les coureurs qui enverront leur engagement avant le 18 courant. En cas de mauvais temps, l'Administration du Vélocrome se réserve le droit de remettre les courses, en indemnisant les coureurs de leurs frais de chemin de fer.

Concert. — Dimanche 30 juin, aura lieu un grand concert chantant au profit d'un bris de tombola, organisé par un groupe d'amis chez M. Alfred Bourgeois, cabaretier, boulevard de Colmar.

Croix. — Un pendu. — Hier, jeudi, vers 11 heures du matin, le nommé Charles-Louis Malpeux, demeurant rue Holden, cour de Lille, né en 1843, blessé à Sedan, et décoré de la médaille militaire, a été trouvé pendu à une poutre dans le couloir de la maison qu'il habite. C'est sa femme qui, la première, aperçut le cadavre.

Elle appela le garde-champêtre Lecomte qui accourut et coupa la corde aussitôt, mais Malpeux avait cessé de vivre.

M. Séguin, commissaire de police, s'est rendu sur les lieux où il a procédé aux constatations d'usage.

Vol au Vélocrome. — Mercredi, après-midi un ouvrier menuisier du nom de Henri Caillet, 20 ans, du Vélocrome, avait retiré ses bottines qui étaient neuves et les avait déposées près de la palissade attenante, pour ne pas les abîmer en travaillant.

Grand fut sa stupefaction en les retrouvant plus quelques heures plus tard.

M. Séguin, commissaire a ouvert une enquête.

Watrellos. — La ducesse. — La ducesse de cette commune prend de plus en plus d'extension, car cette année elle sera plus belle que toutes les années précédentes, de mémoire de watrellosien, jamais on n'aura vu autant de marchands forains et de loges de tous genres.

Nous y remarquons la grande ménagerie Misonnier, l'Hippodrome de Paris, le Grand-Théâtre Sénécat à la Lane, le concert dahoméen, panoramas et marchands de pâtisseries et pommes de terre frites.

Nous allons ouïr le cirque Matoulet.

Rafin nous croyons que cette ducesse aura un grand succès, car de la Grande-Place à la place du Moulin tout est comble.

Watrellos. — Programme des concerts d'été. — 30 juin, Union chorale, musique municipale. — 4 juillet, Union des Travailleurs, Enfants de la Lyre. — 11 juillet, Avenir du Bas-Chemin, Union des Trompettes. — 18 juillet, Renaissance chorale, Philharmonique du Crétinier. — 25 juillet, Union chorale, Ralliement des Trompettes. — 1er août, Union des Travailleurs, musique municipale. — 8 août, Renaissance chorale, Union des Trompettes. — 15 août, Enfants de la Lyre. — 22 août, Avenir du Bas-Chemin, Ralliement des Trompettes. — 29 août, Musique municipale. — 29 août, Union des

Travailleurs, Philharmonique du Crétinier — 30 septembre, Union chorale, Enfants de la Lyre.

Les chorales rempliront la 1re partie en exécutant deux chœurs; les musiques formeront la 2e partie par l'exécution de quatre morceaux.

Les auditions musicales commenceront le dimanche 30 juin à 6 heures; tous les jeudis à 9 heures, sauf le jour de l'Assommoir où l'audition aura lieu à 6 heures.

Le dimanche 1er septembre, le concert commencera également à 6 heures.

Les musiques sont instamment priées de ne pas jouer plus de deux pas réduites.

Lannoy. — Un festival. — La municipalité de Lannoy organise pour le dimanche 25 août, un grand festival international de musique, harmonies, fanfares et trompettes. Les adhésions sont reçues par M. Herbeaux, secrétaire de la mairie de Lannoy.

Fiers-Breuges. — Concert. — Dimanche 23 juin, sera donné une Grande soirée Vocale et Instrumentale, suivie d'une Grande Tombola, à l'Estaminet de l'Étoile du Nord. Cette soirée est donnée par des amis réunis en vue de concours de plusieurs artistes distingués, au bénéfice de trois femmes veuves chargées de nombreuses familles.

Carrousel. — Le dimanche 7 juillet prochain aura lieu le dimanche 7 juillet, au Carrousel, au lieu de la fanfare du Breucq, prêteront son concours sur donné au bénéfice des pauvres de la commune.

TOURCOING

La responsabilité patronale en matière d'accidents

On me demande de revenir sur mon article d'hier concernant la responsabilité patronale en matière d'accidents. J'accède bien vivement à ce désir, sachant du reste que cette question intéresse la population tourcoingnoise, si souvent aux prises avec les accidents.

En demandant cette responsabilité, j'étais d'accord non-seulement avec l'histoire et la justice, mais avec le programme du Parti ouvrier qui dit que les neuf dixièmes des accidents sont dus à la rapacité capitaliste. C'est un schéma hors de service, car il est évident que dans une usine qui ne fait que travailler, un personnel insuffisant ou écrasé de travail, etc., toutes causes secondaires qui se rattachent à une cause première et unique : la caisse à remplir, coûte que coûte.

Le programme du Parti ouvrier dit encore que c'est par conséquent à la caisse qu'il faut frapper, si on veut arriver à une réforme complète de cette situation.

C'est ce que j'écrivais hier. Je demandais que seuls les patrons soient responsables des accidents qui surviennent chez eux et des maladies qui peuvent se produire. On sait avec quel sens-général les patrons se jouent de nos malades blessés ou enterrés. Il n'en serait pas de même si, ce qu'on ne fait pas, on les obligeait à ouvrir leur coffre-fort.

Et l'on dit, dans de semblables conditions approuver le Parti ouvrier qui hardiment proclame que lorsqu'un lieu de service ou d'industrie est mal tenu, qu'il y a du mort qui attend — dans la mine — sur les voies ferrées, dans les usines — la masse de ceux que le travail est censé faire vivre se traduira en frais pour les employeurs, alors, mais seulement alors, ces derniers se montreront assez économes qu'ils sont aujourd'hui prodiges de saug d'ouvriers.

Il faut donc leur imposer des mesures de sécurité nécessaires, il faut que l'écrasement de ses machines humaines lui reviennent plus cher que la sauvegarde.

D'autre part, nous demandons que lorsqu'il y aurait lieu à une indemnité, à une pension, ou à un autre moyen de secours, les travailleurs ou la corporation, que ce soit incombent. Les bourgeois qui ne risquent dans l'industrie que la peau des autres, sont incapables d'évaluer le dommage causé à un travailleur et de le réparer.

Ceux qui peuvent estimer le prix d'un bras, d'un jambe, d'une vie d'ouvrier, ce sont ceux-là qui travaillent et qui succombent à la peine.

Charles VERECQUE.

A propos de la grève de chez Lorthois. — On sait que dans cette maison, les ouvriers ont obtenu que chaque soir on n'aile plus leur demander combien ils ont fait de mètres dans leur pièce. Le directeur ne fait plus sa promenade habituelle mais on a trouvé un autre moyen de veiller. Quand les ouvriers changent de dessins, le patron contrôle lui-même et, parait-il, ses reproches ne sont pas toujours mérités.

M. Lorthois avait pourtant dit que ses ouvriers ne seraient plus tracassés.

Abus dans le service de l'électricité. — Des abus nous ont signalés par un service de l'électricité. Nous allons les publier sous toutes réserves, en appelant sur eux l'attention de l'autorité compétente.

Le budget porte, qu'il doit y avoir 8 agents de 1re classe, 8 de seconde, 8 de troisième et 6 de 4e classe.

On nous affirme qu'actuellement il y a 15 agents de 4e classe au lieu de 6.

Les agents de 1re classe supplémentaires sont pris au détriment des autres classes. Puisque ces dernières ne sont pas complètes, pourquoi ne pas les compléter avec les seuls agents ?

On nous parle d'un grand bénéfice qui doit résulter de cette manière de faire. Il y a en effet, une différence entre ce qu'on doit donner aux trois premières classes complètes et qu'on donne à tous les agents de quatrième classe. Cette différence, parait-il, est à la fin de l'année distribuée entre les agents. Voilà ce qu'on dit, mais on nous assure que ceux-là seuls qui ont de gros traitements touchent cette différence. Les autres, les sacrifiés, n'ont que les petites.

Si tous ces abus existent, nous les dénonçons à qui de droit.

ARRESTATION D'UN SATYRE

La police de notre ville a arrêté hier, un ignoble individu : Pierre Debeer, né à Bruxelles, le 25 août 1869. Il exerce, rue de l'Amiral Courbet, au n° 406, la profession de vannier.

En dehors de cela il loge dans sa maison, sous le nom de ménage ouvriers, ayant plusieurs enfants.

Pierre Debeer, a été arrêté sous l'inculpation de nombreux attentats commis sur les personnes de quatre petites filles de sept à onze ans.

Cet odieux personnage attirait chez lui ces jeunes filles et se livrait devant elles à toutes sortes de actes répréhensibles. Dernièrement une logeuse le surprit dans sa chambre avec sa fille. Des plaintes furent alors déposées.

Ce satyre, à diverses reprises, a eu af-

faire avec la justice. Un jour même il cassa la jambe de sa femme et fut de ce chef sévèrement puni. On le voit, c'est un brutal, mais c'est aussi un ivrogne. Chaque jour il se saoule.

Ma femme, une malheureuse vraiment, obligée de travailler pour subvenir à ses besoins.

Les voisins ont été unanimes à réclamer l'arrestation de cet individu.

Une décapitée. — Hier matin, vers 7 heures, une femme se baignait dans le canal près du quai de déchargement. De nombreux citoyens n'hésitèrent pas à lui porter secours.

Bientôt ils la ramenèrent sur la berge et après lui avoir donné quelques soins, on la reconduisit chez un de ses enfants, qui demeure rue Vienné en face de l'école des garçons.

Cette femme est Mme J.-B. Delespaul. L'enquête que nous avons faite nous a permis de savoir pour quel motif cette femme avait pris la funeste résolution de se noyer.

Depuis un certain temps, son mari qui est tisserand, ne travaille pas. Cependant il rentre souvent pris par les boisons et fait alors subir à sa pauvre femme les plus mauvais traitements.

Tous deux demeurent rue de Strasbourg. La nuit dernière, nous dit-on, ils s'étaient pris de querelle, et c'est pour mettre fin à toutes ces scènes que Madame Delespaul, désespérée, se baigna dans le canal, et ce dans la direction du canal pour y chercher la mort.

Elle fut sauvée, heureusement, et nous souhaitons que son mari, se souvenant de cette funeste décision, prenne la résolution ferme de mieux se conduire.

Le drapeau rouge à Tourcoing. — Jeudi vers 2 heures 1/2 de l'après-midi, à l'occasion de la fête des briquetiers, une vingtaine de jeunes gens ont parcouru les principales rues de la ville. Deux d'entre eux, étaient porteurs de bâtons au bout desquels étaient attachés des drapeaux de deux mouchoirs rouges. Trois autres portaient en bandoulière une écharpe de même couleur.

Ces jeunes gens enoyant, en arborant ces insignes, jour de leurs droitsoctroyés et être traités sur le même pied que nos bons citoyens, qui, au mépris des lois, arboraient dimanche dernier, les bannières des moins légitimes et les plus grossières. On se trompait.

Quand le cortège passa devant le poste central, un brigadier s'avança, et invita les jeunes gens à retirer leurs mouchoirs rouges, ce qu'ils firent d'ailleurs sans protestation. Un ami nous faisait à ce propos remarquer que si ces mouchoirs étaient deux mouchoirs rouges, les bannières de la couleur du papou, on les aurait laissé passer. C'est peut-être vrai.

Fête du drame de la rue de la Tasse. — L'éclairage électrique a été allumé à Lille, le 14 juillet, à l'occasion de la fête de l'Étoile du Nord, à une dizaine de jours après son amant Clémence Dumortier, a été acquitté par le tribunal correctionnel de Lille. On n'attend pas cet acquittement, on s'attendait à la voir punir, avec le bénéfice de la loi bérringère.

Les rentes des travailleurs. — Une causeuse Leprieux, 19 ans, rue du Nord, a eu l'œil droit fortement contusionné par la courroie de son métier qui s'est rompue.

Le docteur Bernard a été appelé, mais il ne peut encore savoir quelles seront les suites de cet accident survenu chez M. Jules Desmarais, fabricant de bonnetterie.

Service municipal des eaux pour Roubaix et Tourcoing. — Le 15 juillet prochain à trois heures de l'après-midi, il sera procédé, dans l'une des salles de la mairie de Roubaix, à une adjudication pour la fourniture de tuyaux et de robinets nécessaires au service des eaux pour les villes de Roubaix et de Tourcoing. Les dépenses évaluées seront d'une part de 5000 fr. et d'autre part de 2500 fr.

Une femme tapageuse. — Une conversation a été relevée à la charge de Marie Ghysels, 21 ans, lessiveuse, rue Neuve-de-Roubaix, 169, chez M. Carlon DuPAGE et des injures lui sont reprochées.

Barrière brisée. — Dans la nuit du 16 au 17, les frères Vanasche, Jules, 25 ans, tisserand, et Hypolite, 56 ans, journalier, tous deux domiciliés, rue-de-Roubaix, passant dans cette même rue, eurent la mauvaise idée de briser une barrière de clôture. Pour cette action, ils ont gagné chacun une contravention.

Brutalité. — Ayant frappé sur une petite fille de 14 ans, Edouard Muthers, demeurant au pont de Neuville, Lidiard Jules, bacleur, rue du Clocher, sera poursuivi.

Mordue au mollet. — Une demoiselle Clémence H., âgée de 21 ans, est venue se plaindre au commissaire qu'un ouvrier Louis P., tisserand, l'avait culbutée et l'avait mordue au mollet. Louis P., proteste contre ce dire, affirme, ce qui est vrai, qu'il n'a pas la rage et ajoute que la fille elle-même s'est jetée par terre. Les choses en sont là.

Condammnation. — Le tribunal correctionnel de Lille vient de condamner Henri Montagne et Ernest Dujardin, à 20 jours de prison tous deux et Desmet à 8 jours seulement.

Ce sont ces individus qui ont démolé il y a quatre ou cinq jours, une baraque de pommes de terre lrites, rue de la Craix-Rouge.

Bris de clôture. — Pour être entré chez Mme veuve Turcq, rue de la Haute-Vue, 26, et y avoir brisé des objets, un peigneur, Pierre Masurel, 21 ans, demeurant aux Onze-Chênes, a été arrêté.

Violence et tapage. — Des contraventions ont été relevées à la charge de Seloase Adèle, 62 ans ménagère et son fils Alphonse, 21 ans, domestique rue de la Malençon, pour bruit et violence.

Culpure de rideaux perdus. — Quatre mètres de guipure de rideaux ont été perdus par Madame Verfaille Léonie, épouse Codron, 14. Cette perte a été faite de son domicile à la Grand-Place.

Lubrification individuelle. — Un nommé Spebruck, domicilié rue Jean-Bart, se trouvait hier dans un estaminet de la rue des Poutrais, avec plusieurs autres consommateurs. Au moment où le cabaretier s'approchait de Spebruck, celui-ci se mit à demander la permission lui de tressailler les jupes.

La femme se mit à crier et fit aussitôt arrêter cet homme trop curieux.

Ajoutons qu'il n'a pas ses facultés complètes et qu'on pourrait mettre sur le compte de cet état anormal, la cause de sa curiosité.

Mémorial publique. — Samedi 22 juin à huit heures et demi précises du soir, à l'Union des Travailleurs, rue du Brun-Pain, 175, réunion publique avec le concours du citoyen Charles Verecque, rédacteur à l'Égalité, Delphin Dumortier, conseiller municipal et Desmet, membre du Parti ouvrier.

Entrée gratuite.

Ducessa du Vert-Pré. — Des grandes réjouissances se préparent à l'oc-

asion de la ducesse du Vert-Pré. Des bals champêtres auront lieu le dimanche 23 et le lundi 24 juin à l'estaminet du Vert-Pré et chez Turpin, à l'Épinière. Il y aura aussi des massacres de coqs et des boulanges.

SPORT VÉLOCIPÉDIQUE

Les courses de dimanche prochain, au Vélocrome Roubaixien, auront un éclat et un intérêt tout à fait exceptionnels.

Les meilleurs coureurs de fond de la région sont engagés pour venir lutter dans la course de 50 kilomètres contre la plupart de nos vaillants coureurs roubaixiens.

En international, l'Angleterre, la Belgique et l'Autriche seront représentés par un choix d'hommes de valeur qui se mesureront avec nos meilleurs pédaleurs français, et la lutte promet d'être palpitante.

Nous publierons d'ici dimanche la liste complète des engagements.

L'Administration du vélocrome pousse parait-il très activement les travaux d'inauguration décidés à la suite de la journée d'inauguration et se propose d'organiser pour dimanche un service de tableaux destinés à renseigner exactement le public sur tous les incidents des courses; le spectacle n'en sera que plus intéressant.

W. F.

LILLE

ARRESTATION MOUVEMENTÉE

Hier matin, vers onze heures, un individu âgé de vingt ans environ, s'introduisit chez M. Gauthier, boulanger, rue des Fossés-neufs, 63, et cherchant à ouvrir la serrure du tiroir du comptoir, lorsque le boulanger arriva il prit la fuite. L'autre courut après lui, en criant au voleur et bientôt plus de cinquante personnes se joignirent à lui pour poursuivre le voleur.

Mais celui-ci, frappa de coups de tête et de pieds ceux qui le suivaient et arriva à l'Esplanade, il se jeta dans la Dolo et gagna à la nage un bateau amarré sur la rive opposée.

La, les agents réussirent à l'arrêter. Malgré sa vive résistance ils réussirent à le conduire au poste du 5e arrondissement.

Il sera aujourd'hui déferé au parquet.

GRAVE ACCIDENT

causé par un cycliste lillois

Lundi après-midi, un cycliste venant de Lille traversait la rue de Lannoy à Mons-Barvaux. Ce cycliste, un jeune homme de cinq ans, Gaston Lepon et tomba lourdement avec sa machine sur le pavé plat.

Tandis qu'on relevait l'enfant, l'homme remonta sur sa bicyclette sans s'occuper de l'accident dont il était responsable et continua sa route.

Le pauvre petit remonta chez ses parents y reçut les soins d'un docteur, Dumont, qui constata une fracture du tibia et du péroné gauche.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Lille. Le vélocipédiste est, croit-on, un commis d'une grande épicerie d'noire ville.

Le taureau furieux. — La petite Berthe Veignat, un des enfants les plus grièvement blessés mercredi, rue du Grand-Balcon, par le taureau furieux échappé de la boucherie, a été transportée hier à l'hôpital St-Sauveur.

Voleurs de pain. — Hier, dans la matinée, trois jeunes mineurs, sujets, Agde de quinze, dix et huit ans, ont dévalisé une boulangerie de la rue Royale.

Le boulanger a porté plainte et la police recherche activement les coupables.

HERNIES DESCENTES, ÉTATS

M. J. BARREY, herniologiste - spécialiste, breveté s. g. d. g., inventeur métabile de la Nouvelle Méthode de traitement des hernies d'acier, d'une contention parfaite, gêne nulle, solidité garantie, prévient toutes les personnes atteintes d'altération leurs souffrances, que perfectionnant toujours son système, il engage, à partir d'aujourd'hui à maintenir toutes les hernies, même les plus volumineuses, par ses procédés tout nouveaux.

M. J. BARREY est à consulter chez lui, tous les jours. Pour les cas difficiles, les hernies traitées ne paient qu'après complète guérison, à la condition qu'elles aient une ordonnance de leur médecin, on qu'elles offrent une grande quelconque. M. BARREY se tient à la disposition de mes sieurs les médecins pour connaître les cas difficiles qu'ils rencontrent dans leur clientèle.

Bien s'assurer 11 rue du Bois, ROUBAIX, du numéro 11, tous dimanches et fêtes fermé à midi.

HUILE DU CONGO végétale et parfumée, pour la beauté des cheveux.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix. — Naissances. — Madeleine Knoebazi, rue Montgolfier, cour Degreuve, 8. — Madeleine Devoel, boulevard, 238. — Fanny Verschueren, Hôtel-Dieu. — Arthur Van der Linden, rue de l'Étoile, 10. — Jeanne de Lille, cour Ronie, 1. — Marcel Desfontaine, rue Marquiset, 35. — Germaine De Reuch, rue des Fossés, 69. — Jules Dewalle, rue Denaix, cour Dhalouin, 4. — Alfred Dewalle, rue de l'Étoile, 10. — Madeleine Samain, 12 jours, rue Porte de Roubaix, 61. — Cyr Debraudant, 30 ans, rue Voltair, 31. — Henri Vantray, 13 mois, rue du Fort, cour Lepetit, 9. — Jeanne Courcy, 2 mois, rue Bernard, cour Thérin, 5. — Henriette Bourquin, 23 mois, rue de Toulouse, cour Thérin, 5.

Watrellos. — Naissances du 13 au 20 juin. — Jean-Frédéric Leruste, place — Céline Dhalouin, Vieille Place. — Jules-Idore Demets, rue du Breuil. — Paul-Joseph Decourcelle, rue Crétinier. — Marguerite Vandenberghe, rue Camille. — Lucienne Delplique, rue Crétinier. — René De Bosscher, rue de Roubaix. — Louis-Arthur Dhal, rue du Sapin Vert. — Marguerite-Marie Dewalle, rue du Sapin Vert. — Zoé Dujardin, rue Léon Gambetta. — Florence-Marie Bocquet, rue Grimoult. — Annette-Paul De Clercq, rue Enfer. — Publications de mariages. — Désiré Decocq, 25 ans tisserand et Flor-Marie Delignies, 21 ans, tisserande. — Charles-Louis Van Degemont, 35 ans 4 mois et boulanger et Zoé-Elodie-Octavie Martin, 21 ans 8 mois, servante agricole. — Mariages. — Jules-Gustave Logiest, 23 ans, mouleur en fer et Marie-Stéphane Samys, 20 ans, piépière. — Alfred-Joseph Costerman, 25 ans, ouvrier fabricant et Hermance-Joseph Delcure, 35 ans, journalière. — Adolphe Van den Broeck, 35 ans, domestique et Philomène-Louise Vandermiel, 19 ans, piépière. — Dées. — Achille Duverlier, 11 mois, rue St-Marguerite. — Joseph-Alphonse Deweer, 8 mois 1/2, rue Ballière. — Fernand Vienne, 2 ans 10 mois, rue Léon Gambetta. — Hyacinthe Lefebvre, 25 ans 5 mois, ménagère, rue Fairberth. — François-Joseph-Silvain Putzier, 53 ans 2 mois, marchand, rue Sapin Vert. — Philomène-Léonie Sobrie, 1 mois 1/2, rue Crétinier. — Louis-Arthur Dhal, 1 jour, rue Sapin Vert.

Tourcoing. — Naissances du 20 juin. — Poinsonnet Paul, rue des Carrières. — Lefebvre Marie, rue Verte. — Vandeputte Marthe, rue Brunpuis. — Hoopsert Elise, rue de Tournai. — Mariages. — Vanstenbergh Victor et Daels Hélène. — Dées. — Arthur Cliecut, 4 ans, rue de la Vigne. — Florimond Bavère, 7 ans, Hôpital civil. — Louis Delemaire, 64 ans, Hôpital civil. — Hyacinthe Lefebvre, 25 ans 5 mois, ménagère, rue Fairberth. — Louis Leblanc, 1 an, rue Desbocques.

Le Gérant, Charles CAPY

Lille, imprimerie de l'Égalité, 26, rue de Fives, 23.

SOCIALISTES ET CLÉRICAUX

Elle est faite, la manifestation tant désirée par les adversaires du socialisme. Le grand coup, le coup décisif qui devait frapper en plein cœur le parti des revendications ouvrières est donné, sans cependant que ce dernier s'en rende plus mal.

En effet, qu'a-t-elle prouvé cette manifestation de huit-cent personnes qui assistaient plus ou moins librement à cette boucchade, si ce n'est la force du Parti ouvrier organisé.

Sans faire le moindre geste, sans s'é-